



5 Juin 2026

EURONEXT CLEARING | DERIVES SUR MATIERES PREMIERES AGRICOLES – TARIFICATION MATIF POUR LA PROCHAINE CAMPAGNE (2026-2027)

A l'attention de :	Adhérents Compensateurs admis sur la Section Dérivés sur Matières Premières Agricoles (MATIF) et Silos Agréés
Priorité :	Medium
Sujet :	Tarification MATIF applicable aux prestations de services fournies par les Silos Agréés dans le cadre de la procédure de livraison du contrat à terme sur le Blé Meunier n°2

Afin de favoriser la convergence entre le prix du contrat à terme et le prix du marché physique pour le contrat Blé Meunier n°2, Euronext Clearing communique aux Silos Agréés la tarification MATIF applicable par ces derniers sur une liste prédéfinie de prestations de services.

La tarification MATIF correspond à un **prix maximum**, laissant aux Silos Agréés la liberté de fixer un prix inférieur.

Conformément à l'Annexe B.6.5.7.3 relative aux Silos Agréés, la tarification MATIF s'applique aux services suivants rendus exclusivement dans le cadre de la **Procédure de Livraison Garantie d'Euronext Clearing** :

Tarification MATIF	Prix (EUR)
Emission d'un Certificat d'Entreposage (Prix en EUR/tonne)	0.44

This publication is for information purposes only and is not a recommendation to engage in investment activities. This publication is provided "as is" without representation or warranty of any kind. Whilst all reasonable care has been taken to ensure the accuracy of the content, Euronext does not guarantee its accuracy or completeness. Euronext will not be held liable for any loss or damages of any nature ensuing from using, trusting or acting on information provided. No information set out or referred to in this publication shall form the basis of any contract. The creation of rights and obligations in respect of financial products that are traded on the exchanges operated by Euronext's subsidiaries shall depend solely on the applicable rules of the market operator. All proprietary rights and interest in or connected with this publication shall vest in Euronext. No part of it may be redistributed or reproduced in any form without the prior written permission of Euronext.

Euronext refers to Euronext N.V. and its affiliates. Information regarding trademarks and intellectual property rights of Euronext is located at euronext.com/terms-use.

© 2026, Euronext N.V. - All rights reserved.

Frais d'Entreposage à la charge du vendeur (Prix en EUR/tonne/jour calendaire)	0.20
Frais d'Entreposage à la charge de l'acheteur, Jour 1 à 5 (Prix en EUR/tonne/jour calendaire)	0.08
Frais d'Entreposage à la charge de l'acheteur, Jour 6 à 10 (Prix en EUR/tonne/jour calendaire)	0.16
Frais d'Entreposage à la charge de l'acheteur, à partir du Jour 11 jusqu'au chargement complet (Prix en EUR/tonne/jour calendaire)	0.41
Frais d'élévation : sortie par camion (Prix en EUR/tonne)	5.80
Frais d'élévation : sortie par barge (Prix en EUR/tonne)	6.25
Frais d'élévation : sortie par bateau (Prix en EUR/tonne)	5.03

Le paiement des frais relatifs aux prestations de services soumises à la tarification MATIF s'effectue selon les modalités détaillées dans la Procédure de Livraison du Contrat à Terme sur le Blé Meunier n° 2 (Annexe B.6.5.7.1).

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Euronext Clearing Sales

ccp-sales@euronext.com

Euronext Clearing Physical Delivery Service

CCP-CommoPhysicalOps@euronext.com